

QUESTIONS AUX CANDIDATS À LA DÉPUTATION LILLE 2022

Section 8 : mixité des droits (égalité femmes-hommes)

Position générale de la LDH

La LDH dénonce la persistance des violences, des inégalités et des discriminations qui touchent les femmes dans tous les domaines. Elle milite pour que la législation française, largement égalitaire, soit effectivement appliquée : remboursement complet de la contraception, développement des services hospitaliers pratiquant l'IVG, orientation des filles dans toutes les filières, formations pour l'accès à tous les métiers et niveaux de responsabilité, égalité des salaires, mixité réelle des candidatures aux élections.

• Comment mieux prévenir les violences sexistes et sexuelles ?

Partout dans le monde, des femmes se battent contre les violences sexuelles et sexistes, dont les enfants sont les victimes collatérales. En France aussi, nombreux sont celles et ceux qui combattent ce fléau et la libération progressive de la parole des femmes permet enfin une meilleure visibilité de réalités longtemps occultées. Sur le plan législatif, plus de sept textes censés protéger les femmes ont été votés au cours de ces vingt dernières années. L'actuel président de la République, prétendant faire de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes « La grande cause de son quinquennat », a apporté sa pierre à l'édifice juridique avec le vote de la loi du 3 août 2018. Et pourtant... Ces violences ne sont toujours pas éradiquées, les chiffres en témoignent : en 2019, les violences ont augmenté de 16 % par rapport à 2018 et, pour 2020, elles sont d'ores et déjà en pleine explosion. Tout comme elle aggrave les inégalités sociales, la pandémie qui frappe la planète fragilise particulièrement les femmes et le confinement est incontestablement un facteur qui amplifie les violences intra-familiales. Il appartient à la société tout entière d'agir pour que, de 8 mars en 25 novembre, nous ne fassions pas toujours les mêmes constats accablants

Partout, nous dirons notre exigence de voir se mettre en place une politique qui conjugue, dès le plus jeune âge, des filles comme des garçons, prévention et éducation. La construction des masculinités et leur toxicité doivent être interrogées. Il faut aussi veiller à l'application des lois et la protection des victimes. Aucun de ses aspects ne doit être négligé, cela implique le développement considérable de moyens humains et financiers. Les mesures prises ne peuvent suffire. Enfin, nous dénonçons les menaces qui pèsent sur le 3919, cette ligne d'écoute anonyme et gratuite qui permet information et orientation. Aujourd'hui, en période de confinement, ce numéro fait l'objet d'environ 5 000 appels par jour. Un tel dispositif ne doit pas être livré au marché et aux calculs froids de la rentabilité : parfois, il en va de la vie même de celles qui y ont recours !

<https://www.ldh-france.org/pour-mettre-un-terme-aux-violences-sexuelles-et-sexistes/>

• Le délai autorisé pour l'IVG doit-il être allongé ?

En France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est légale depuis 1975 mais il reste encore beaucoup à faire avant que toutes les femmes qui le souhaitent aient accès à l'avortement dans de bonnes conditions et pour que soit pleinement reconnu le caractère inaliénable des droits sexuels et reproductifs. Les restrictions imposées aux politiques publiques en matière de santé ont notamment conduit à la fermeture de plusieurs centres de santé pratiquant l'IVG et la pandémie a compliqué les déplacements des femmes désireuses de se faire avorter. A cet égard, la LDH a exprimé son regret que la proposition de loi proposant un allongement des délais de deux semaines (les faisant passer de douze à quatorze semaines) ait été rejetée en juin 2021 par le Sénat, alors même qu'en dépit des

réserve du gouvernement elle avait été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale.

<https://www.ldh-france.org/ivg-exigeons-un-droit-effectif-pour-toutes/>

- **Faut-il prendre de nouvelles mesures législatives pour combattre la sous-représentation des femmes en politique ?**

Force est de constater que si le discours en faveur de l'égalité femmes/hommes semble faire aujourd'hui consensus, la réalité montre que nos sociétés, France comprise, restent porteuses dans les rapports sociaux, le langage et les pratiques quotidiennes de l'héritage millénaire d'une vision patriarcale et genrée des rôles masculins et féminins. La LDH rappelle aussi qu'un long chemin reste à parcourir pour que les femmes trouvent toute leur place dans la vie de la cité. Certes, la loi impose aujourd'hui la parité des listes dans les communes de plus de mille habitants, mais le constat à l'échelon national est sans appel : il n'y a que 16% de femmes maires et elles ne sont que 7,5% à se retrouver à la tête de structures intercommunales. Il montre bien que, contrairement à certaines affirmations, les femmes ne sont pas « les grandes gagnantes » des évolutions constatées au cours des dernières années et que le chemin pour une égalité réelle paraît encore long. La question des droits des femmes et de leurs luttes ne renvoie pas à une seule discrimination mais à un faisceau d'injustices et d'inégalités qui font d'elles les premières victimes de politiques qui, depuis des décennies, n'ont fait que creuser les inégalités sociales au sein même de notre société.

-> ne répond pas vraiment à la question ?

<https://www.ldh-france.org/legalite-rien-que-legalite/>

- **Comment remédier à l'écart salarial entre femmes et hommes ?**